



Bourse du travail
Boulevard Pierre de Coubertin
58000 Nevers
Tel: 0386611860
Mel: snes-nievre@dijon.snes.edu

CIRCULAIRE N°1

SOMMAIRE

- § Renouvellement du bureau du S2
- § Congrès académique

RENOUVELLEMENT DU BUREAU DU S2

En cette année de congrès, le bureau de la section départementale du SNES doit être renouvelé. Les élections du nouveau bureau auront lieu au mois de mai. Les appels à constituer des listes doivent être adressés à la section départementale pour **le 1er mars 2024**.

Ces appels seront diffusés par la section départementale pour permettre la constitution de liste en vue du renouvellement du bureau du S2. Les listes seront à constituer avant le 25 mars 2024.

Le nouveau bureau élira en son sein le secrétariat de la section département (S2) de la Nièvre qui gèrera le SNES au niveau du département pour les trois ans à venir.

CONGRÈS ACADÉMIQUE

Le congrès académique devrait se réunir à Dijon les 15 et 16 février 2024, pensez dans votre établissement (S1) à élaborer des contributions qui seront discutées par le congrès académique et à constituer la délégation de votre établissement (1 délégué jusqu'à 10 syndiqués, et 2 délégués de 11 à 40 syndiqués).

Lors du congrès académique un vote aura lieu sur le rapport d'activité académique voir **SNES-DIJON n°127 de décembre 2023**.

Bien cordialement,

Pour le Secrétariat Départemental
Olivier CROUZET, Alexandre VINOT